

■ **Electro-Cal Roger Maillat**, à Porrentruy, Brûleurs à mazout, chauffage central. Raison individuelle (FOSC no 128 du 05. 07. 2001, p. 5113). Par jugement du 04.07.2003, le Juge civil du Tribunal de Première Instance à Porrentruy a prononcé la révocation de la faillite du titulaire.
Journal no 653 du 07.07.2003
(01078346 / CH-677.1.000.181-2)